



Congés 2024

Un accord accordant des congés

Tenant compte de vos retours, la **CFE-CGC** a signé le projet d'accord concernant les congés 2024.

La signature de la majorité des organisations syndicales engendre la mise en application des mesures de l'accord et de ce fait, le maintien de l'attribution d'un jour supplémentaire pour les volontaires retenus travaillant en semaine 31 et posant les jours de congés payés restants en dehors de juillet et août.

Les lettres de choix sont désormais distribuées aux salariés afin de faire valoir leurs souhaits. La hiérarchie disposera d'un délai d'un mois pour valider leur choix.

La direction devra respecter les plannings des travaux congés sans mettre de pression aux techniciens ou donneurs d'ordre.

La **CFE-CGC** signataire participera aux réunions de la commission de suivi. Cela permettra d'avoir un regard sur la bonne application des mesures concernant :

- le respect du taux d'absence sur les semaines accolées aux deux semaines de fermeture du site ;
- les difficultés que les maintenanciers et techniciens pourraient rencontrer lors de la planification des travaux congés ;
- le recrutement d'un maximum de jeunes (STAVAC) lors de ces périodes.

L'accord est consultable [ICI](#) ou là



N'hésitez pas à remonter les difficultés liées à l'application de cet accord auprès des militants de votre secteur.

Vos Délégués Syndicaux : L. Gauthérat, D. Lindecker, M. Petitjean, F Vandersoupel.



Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

